



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Stéphanie COUTTE  
Téléphone : 03.85.21.96.93  
Courriel : [s.coutte@inao.gouv.fr](mailto:s.coutte@inao.gouv.fr)

Mairie

Les Durandis  
71960 Davayé

N/Réf : CM/SC-22-561

**Objet : information au public du projet de  
révision de la délimitation**

de l'aire parcellaire révisée  
des appellations d'origine « Mâcon  
Villages », « Mâcon » et des appellations régionales  
de Bourgogne : « Bourgogne », « Bourgogne aligoté  
», « Bourgogne Mousseux », « Coteaux  
Bourguignons », « Bourgogne Passe-tout-Grains »  
et « Crémant de Bourgogne »

Mâcon, le 26 septembre

Lors de sa séance du 3 juin 2021, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) a approuvé la révision de l'appellation « Saint Véran » qui s'est traduite par l'exclusion de cette AOC d'un certain nombre de parcelles ayant perdu leur vocation viticole (bois, urbanisation). Dans un souci de mise en cohérence avec les autres appellations du territoire concerné, en accord avec les ODG, les experts de l'INAO ont réexaminé ces parcelles par rapport aux appellations citées en objet.

Afin d'en informer les propriétaires, vous trouverez ci-joint la liste des parcelles examinées et l'avis rendu par les experts de l'INAO à afficher en mairie **du 29/09/2022 au 29/10/2022**.

Pendant toute la durée de la consultation, les éventuelles réclamations devront être adressées par les personnes intéressées à l'INAO (37 boulevard Henri Dunant CS 80140 71040 MÂCON CEDEX) par courrier (recommandé avec accusé de réception le cas échéant) ou par courriel à l'adresse suivante : [INAO-MACON@inao.gouv.fr](mailto:INAO-MACON@inao.gouv.fr).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice

et par délégation,

Christèle Mercier